Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°99 • novembre 2018

Zoom sur... le service entretien et restauration Page 2

La Caisse des Écoles, une aventure solidaire sans pareille Page 4

Un jardin au cœur du village Page 8

Il y a du nouveau dans la collecte des emballages Page 12

Zoom sur...
le service entretien et restauration

La polyvalence est l'une des qualités indispensables aux personnels au même titre que l'esprit d'équipe, l'organisation, la ponctualité, l'amabilité, la connaissance et le respect des normes d'hygiène.

De gauche à droite : Aurélie, Youssif, Mélina, Murielle (responsable du service), Nathalie et Christine.

La commune, à travers le Service entretien et restauration scolaire, assure la propreté des bâtiments publics, le service de cantine et l'encadrement de certaines manifestations. Six agents, tous qualifiés dans leur domaine professionnel, œuvrent au quotidien pour assurer ce service public de qualité.

On les voit peu, discrets et dévoués ces agents constituent pourtant l'un des maillons indispensables au bon fonctionnement des services publics de la commune. C'est sous la houlette de Murielle Lartigau, responsable de ce service, que Mélina, Christine, Aurélie, Nathalie et Youssif assurent les tâches dévolues à ce service. La polyvalence est donc l'une des qualités indispensables aux personnels au même titre que l'esprit d'équipe, l'organisation, la ponctualité, l'amabilité, la connaissance et le respect des normes d'hygiène.

Tous ces agents assurent d'abord le nettoyage de tous les bâtiments communaux comme par exemple les écoles, la mairie, la médiathèque ou bien encore, depuis début septembre, les parties communes de la maison de santé.

L'équipe garantissent également la bonne tenue de la restauration scolaire qui accueille près de 300 enfants. Murielle Lartigau indique que les agents commencent par tout mettre en œuvre pour que la nourriture livrée, en liaison froide, par notre prestataire *Yvelines Restauration* soit adaptée à la mise en place du service aux enfants : préparer les tables, couper le pain et les aliments tels que le fromage, etc. À l'heure du service, épaulés par le personnel éducatif, les agents assurent trois services : celui de la maternelle puis deux services de primaire. À la fin du service et avant la pause repas, il faut faire le nettoyage du restaurant et des tables, la plonge et le rangement.

Enfin, en plus de ces tâches indispensables, à chaque manifestation de la municipalité comme le 10 novembre, le repas des aînés ou bien encore les vœux du Maire à la population, ces agents sont présents derrière les buffets pour servir les convives avec leur sourire coutumier.

Pour conclure, Murielle assure que *"même si ce n'est pas toujours facile"*, il règne un bon esprit dans l'équipe et les agents qu'elle a sous sa responsabilité sont très dévoués.

Jean-Charles Champagnat,
Maire-adjoint chargé des affaires générales

Un autre très beau projet
mené à bien

Emmanuel Dassa, le maire en visite sur le chantier de la rue Fontaine de Ville

La Maison de santé pluridisciplinaire municipale fait partie de ces projets qui prennent du temps à mûrir, à financer et à réaliser c'est pourquoi, le résultat ne peut que nous satisfaire.

C'est grâce à l'étroite collaboration entre les élus et les professionnels de santé déjà installés à Briis-sous-Forges, que ce beau projet s'est concrétisé. Tous les praticiens Briissois ont été rencontrés à de nombreuses reprises, individuellement et en groupe, afin de définir au mieux les besoins collectifs et individuels.

L'idée directrice était de proposer des locaux spacieux et accessibles, offrant aux professionnels de santé d'excellentes conditions d'exercice et aux patients une offre de soins la plus complète possible. Le résultat est donc le reflet de cette large concertation.

Ainsi, outre le fait d'anticiper les risques de désertification médicale et d'offrir aux habitants de la commune un accès facilité à une offre de soins adaptée, étoffée et de qualité, la Maison de santé participera aussi à la dynamique du centre-ville en particulier avec l'emménagement programmé début 2019 au plus tard de la pharmacie.

Ainsi, après à peine deux ans de travaux intensifs, la fin du mois d'août a vu l'équipe des professionnels de santé s'installer au fil de l'eau dans ce nouvel équipement public. À terme, ce ne sera pas moins de 14 praticiens, médecins généralistes, spécialistes, dentistes, professionnels paramédicaux qui officieront dans ce très beau bâtiment, bien intégré dans son environnement.

Neuf cabinets sur douze sont maintenant occupés, deux autres sont d'ores et déjà attribués et seront opérationnels d'ici la fin de l'année et nous travaillons à trouver un praticien pour le dernier.

Ce projet répondait à un réel besoin de la commune, de ses habitants et à une réelle attente des professionnels de santé déjà installés sur Briis. En effet, trouver dans la même structure, une offre de soins suffisamment diverse et complémentaire permet de développer des parcours de soins cohérents.

Pour parfaire ce projet, les travaux pour la création de 10 places de stationnement supplémentaires viennent de commencer rue Fontaine de Ville permettant ainsi, d'une part d'améliorer l'accessibilité pour tous à la Maison de santé et d'autre part de renforcer significativement l'offre de stationnement en centre-ville.

Enfin, nous allons pouvoir débuter la mise en sécurité de la rue Simon de Montfort et la création d'une liaison douce reliant le cœur de ville aux écoles, au collège et à la gare autoroutière. Cela permettra de donner une nouvelle identité à ce quartier.

C'est donc avec le plus grand plaisir que je vous retrouverai prochainement pour inaugurer notre Maison de santé.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

La Caisse des Écoles
une aventure solidaire sans pareille

Le Carnaval, en avril, mené par la fanfare Star Wars.

La réussite des initiatives de la Caisse des Écoles se traduit très concrètement dans la vie des élèves de Briis. Les fonds collectés permettent d'enrichir la vie scolaire, de l'ouvrir sur l'extérieur, de diversifier et d'approfondir certains projets pédagogiques au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Chacun connaît les grands rendez-vous de la Caisse des Écoles : brocante, loto, vente du muguet, carnaval, kermesse de la Saint-Jean qui ponctuent la vie et la convivialité du village depuis des dizaines d'années.

De rentrée en rentrée, leur réussite se traduit très concrètement dans la vie des écoles presque comme une habitude dont on pourrait oublier la portée et… la fragilité.

Il est utile de rappeler à quoi sert l'organisation de telles initiatives au-delà de la convivialité qu'elles créent dans la commune et pas tout à fait inutile de rappeler les énergies déployées pour tous ceux et celles qui les portent.

Accompagner les écoles et les élèves dans leur vie scolaire

Ainsi, au cours de l'année 2017-2018, la Caisse des Écoles a permis de financer les demandes suivantes :

- L'achat de nouveaux jeux à l'école maternelle.
- Un spectacle musical pour tous les élèves à l'école maternelle.
- La visite à Provins pour tous les élèves de l'école élémentaires.

Depuis septembre 2002, la Caisse des Écoles a choisi de contribuer à l'équipement individuel des élèves et ainsi d'apporter une aide aux familles en offrant aux CM2 entrant en 6e la calculatrice scientifique qui doit les accompagner jusqu'en 3e, des livres en CP, et des sacs en maternelle. Elle s'inscrit également dans les actions de solidarité (bourse, aide ponctuelle, parte-

nariat) lorsque les événements le nécessitent. Cette année, un spectacle et un goûter ont été offerts en maternelle pour les fêtes de fin d'année et les bénévoles ont tenu un atelier créatif pour les enfants pendant le marché de Noël.

Le Loto de la Caisse des Écoles, en décembre.

Une équipe de bénévoles pleine d'énergie

Ces sommes sont importantes, elles résultent d'une mobilisation sans faille de l'équipe de bénévoles. Chacun d'eux, même s'il n'a plus d'enfant dans les écoles, répond encore "présent" parce qu'il s'agit d'améliorer et enrichir la scolarité des jeunes de la ville.

Tir à la corde, stands et structures gonflables au rendez-vous lors de la Kermesse de la Saint-Jean, en juin.

Spectacle pour les classes de maternelle, à l'école.

Toutefois, cette équipe doit se renforcer de ceux et celles qui sont les plus concernés par les retombées de ses actions, les parents et les enseignants.

La Caisse des Écoles est une institution publique avec des règles de fonctionnement et de contrôle très stricts mais elle connaît à Briis un fonctionnement original qui repose essentiellement sur l'engagement de ses membres et des personnes qui les rejoignent pour les aider selon leur disponibilité.

Des calculatrices scientifiques sont offertes à tous les CM2 entrant en 6e.

La vie des élèves de Briis connaît chaque année ces "plus" que chacun peut apprécier grâce à tous ceux qui consacrent un peu de temps à la préparation et au déroulement des initiatives petites et grandes de la Caisse des Écoles.

Que ceux qui souhaitent apporter leur pierre à cet édifice collectif n'hésitent pas à contacter les responsables de la Caisse des Écoles en mairie ou par courriel (caissedesecoles@briis.fr). Ils seront accueillis à bras ouverts.

Mélina Vera
Vice-présidente de la Caisse des Écoles

Une rentrée très classe

Grâce à la mobilisation de tous, la quatrième classe de maternelle a pu rester ouverte.

L'inspecteur d'académie a procédé à un comptage des élèves de maternelle le jour de la rentrée.

L'heure de la rentrée a sonné le lundi 3 septembre dernier… elle a invité petits et grands à une nouvelle année, pleine de découvertes et d'apprentissage, et de projets partagés.

Plus de 350 élèves ont repris le chemin de l'école pour débuter une nouvelle année scolaire. De la joie pour certains qui retrouvaient leurs copines, leurs copains et leurs enseignants, quelques pleurs pour d'autres qui découvraient pour la première fois l'école.

À Briis-sous-Forges, la rentrée scolaire s'est passée dans de très bonnes conditions malgré le risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle. En effet l'Inspection académique, après avoir annoncé une fermeture de classe en avril dernier, a procédé à un comptage en présence de Monsieur Emmanuel Dassa, Maire et des représentants des parents d'élèves.

Au final, grâce à la mobilisation de tous, la classe a pu rester ouverte. Elle sera encadrée par une nouvelle enseignante, Madame Marine Lherbette, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Chaque rentrée scolaire est pour nos enfants et leurs parents un événement important et apporte généralement un certain nombre de changements. Cette année, c'est le retour à la semaine de quatre jours qui a marqué cette reprise de l'école. Cette nouvelle organisation était souhaitée par les parents d'élèves et le corps enseignant. Ainsi, après concertation, la Municipalité a donné son aval pour demander cette dérogation aux Services de l'Éducation nationale. Elle nous a été accordée avant la période estivale.

De ce fait, outre les services d'accueil périscolaire, les études pour les élémentaires, les transports scolaires, le centre de loisirs ouvre désormais ses portes, à la maison des enfants, dès 7 h le mercredi. Par ailleurs, la pause méridienne a été repensée afin que ce moment essentiel de coupure reste un temps privilégié pour les enfants.

Les vacances estivales ont été aussi l'occasion pour les services techniques municipaux d'effectuer des travaux. Outre les multiples travaux d'entretien courant, ils ont entièrement rénové le bureau de la directrice de l'école élémentaire, la salle des enseignants et la réserve attenante.

Une belle rentrée donc où la Commune a décidé de maintenir les moyens donnés aux écoles pour garantir les meilleures conditions d'accueil pour nos enfants ainsi que les meilleures conditions d'exercice pour les enseignants et les personnels qui les accompagnent.

Jean-Charles Champagnat,
Maire-adjoint chargé des affaires scolaires

Le bois de la Garenne à l'honneur

Début juillet, le Conseil municipal a voté le *plan d'aménagement et de régénération du bois de la Garenne*, validant l'accord entre la Mairie et l'Office national des Forêts (ONF) pour la gestion de ce bois communal. Évidemment, il fallait donner aux Briissoises et aux Briissois la possibilité de redécouvrir leur bois et de rencontrer des spécialistes de la forêt.

Ce 15 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, M. Hervé Robert de l'ONF, chargé de mettre en œuvre le plan d'aménagement, et Mme Gaëlle Vincent, Briissoise, écologue au laboratoire Écologie, Systématique et Évolution de l'Université Paris Sud et spécialiste des écosystèmes forestiers, ont guidé les visiteurs lors d'une balade. Deux groupes de 25 personnes ont donc participé à cette rencontre particulièrement intéressante.

Après une brève information historique sur l'entrée du bois de la Garenne dans le domaine communal, M. Robert a résumé ce qui avait été fait dans le bois depuis que l'ONF en a eu la gestion en 1985 et a parlé des conséquences de la tempête dévastatrice de 1999. Il a évoqué les objectifs du nouveau plan : accueil sécurisé du public, exploitation durable et raisonnée du bois afin que celui-ci puisse se régénérer, protection et valorisation de la biodiversité végétale et animale. Enfin, il nous a rappelé quelques règles de bonne conduite lorsqu'on se promène dans le bois.

Quant à Mme Vincent, elle s'était fixée comme objectif de nous montrer l'influence du sol sur la végétation. Et pour cela, le bois de la Garenne est riche ! Avec une tarière, elle a effectué plusieurs carottages dans le sol et mesuré l'acidité de la terre.

En bas de pente, des sols peu acides offrent un milieu relativement favorable pour une végétation forestière dense, avec de gros chênes, un tapis herbacé continu, avec des jacinthes au printemps, des ronces en cette fin d'été. Sur les hauteurs, le carottage a montré un sol différent, plus acide, caractéristique de ces sols forestiers pauvres, sur lesquels poussent le châtaignier, le bouleau, le pin sylvestre. Sous ces arbres, le sol est presque nu, mis à part des coussinets de mousses et quelques bruyères.

Bien sûr nos deux intervenants ont répondu avec bienveillance et pédagogie à toutes les questions des participants. Les Briissois, par cette belle journée ensoleillée, sont rentrés chez eux enchantés.

Jean-Pierre Tsalpatouros,
Conseiller municipal délégué au patrimoine

Un jardin au cœur du village

" C'est à l'initiative de ce groupe que sont organisés, en collaboration avec la municipalité, le week-end *"Briis cité du Camellia"* et la bourse aux plantes."

C'est au 19 de la rue de l'Armée Patton, une fois le porche franchi, que l'on découvre le jardin public de notre village. De nombreux Briissois et Briissoises de tous âges viennent y partager un moment de complicité en famille ou entre amis, s'asseoir sur un banc le temps d'une lecture, d'un pique-nique, découvrir les herbes médicinales et aromatiques, picorer une framboise, un grain de raisin ou une tomate cerise, ou bien profiter de son sous-bois ombragé.

Savez-vous que ce jardin est entretenu par une équipe de jardiniers bénévoles ? En effet, depuis son ouverture au public, en août 2014, la Municipalité en a confié la gestion et l'entretien à un groupe de Briissoises et Briissois volontaires, affilié à la MJC.

Chacun y apporte son savoir-faire et ses compétences, dans différents domaines : faune et flore, plantes médicinales, plantes de terre de bruyère, jardinage, bricolage, taille des fruitiers et de la vigne, ou tout simplement sa bonne volonté et son enthousiasme. Tous sont heureux de partager leurs connaissances, et ont à cœur d'embellir notre village et de participer à sa vie collective.

Nous nous réunissons environ une fois par mois, afin de décider des travaux à effectuer en priorité et d'élaborer ensemble de nouveaux projets. Nous assurons également une présence au jardin de **10 h à 12 h, les 1ers samedis et 3es mardis de chaque mois**, à l'exception bien sûr des jours d'intempéries. Ce moment permet aux personnes qui le souhaitent de rencontrer et échanger avec les jardiniers.

Ils interviennent également à d'autres moments, en fonction des nécessités du jardin et de leurs disponibilités. Le calendrier est bousculé pendant l'été, période de vacances, où de petites équipes se relaient afin d'assurer l'entretien et l'arrosage. Juillet et août ayant été particulièrement secs cette année, le jardin a nécessité deux à trois arrosages par semaine

Si les premiers achats de matériel (composteurs, récupérateur d'eau de pluie, matériel de jardinage) ont été

financés par la Mairie et le Conseil régional d'Île-de-France, les bénéfices réalisés lors de ces deux manifestations ont procuré aux jardiniers une autonomie financière et leur ont permis ainsi d'effectuer les dépenses d'entretien et d'embellissement souhaitées.

Inspiration médiévale et sous-bois indigène cohabitent

Cela a rendu possible, entre autres, l'achat d'arbustes pour le sous-bois, la création d'une arche (réalisée par une entreprise de Forges-les-Bains) reliant le passage entre les deux jardins et de deux rosiers qui ne vont pas tarder à la recouvrir, ainsi que des étiquettes de marquage placées au pied des végétaux.

Cependant, de nombreux aménagements sont effectués sans aucune dépense, en recyclant des matériaux existants… et un grand nombre de plantes et arbustes sont issus des jardins des bénévoles, ou alors sont des dons de Briissois et Briissoises.

Les bénévoles souhaitent faire de ce jardin un lieu de détente favorisant la biodiversité, agréable pour tous.

L'esprit médiéval du premier jardin a été renforcé par l'installation de carrés en plessis (osier tressé) dans lesquels sont regroupées des plantes médicinales. Dans les jardinières, des fleurs se mêlent aux plantes potagères. Cette diversité favorise la présence d'insectes et permet ainsi aux auxiliaires de limiter la population de prédateurs. Les végétaux laissés en

place l'hiver permettent également aux oiseaux de se nourrir de leurs graines. Un hôtel à insectes et un nichoir à chauves-souris ont été mis en place.

Pour le plaisir des yeux, nous avons introduit dans le sous-bois diverses plantes d'origine exotique telles que des hortensias, des rhododendrons et des camellias.

"Nous souhaitons faire de ce jardin un lieu de détente favorisant la biodiversité, agréable pour tous."

Ouvert à tous les enthousiastes

Nous sommes également très vigilants au développement de la flore indigène afin de favoriser la venue d'espèces animales (insectes, oiseaux et petits mammifères) qui lui sont liées. La strate herbacée locale (violettes, géraniums "herbe à robert", herbe aux goutteux, ficaires, benoîtes et chélidoines) déjà bien présente a été enrichie par la plantation d'alchémilles, de bugles rampantes, de lamiers et d'aspérules odorantes. Lierre, ronces et orties y ont également une place réservée.

Noisetiers, houx, troènes, néfliers, viornes lantanes, bourdaines et cornouillers sont venus rejoindre les sureaux déjà présents, et constituer une strate arbustive dont les graines nourriront les oiseaux. La présence de petits tas de bois, d'un arbre mort conservé en "chandelle" et l'installation de nichoirs à mésanges et d'abris à hérissons sont autant de refuges supplémentaires pour la faune.

Le groupe de jardinage est ouvert à tous les enthousiastes. En le rejoignant, vous partagerez, les mains dans la terre (ou pas), des moments conviviaux et participerez ainsi à l'embellissement de notre jardin public. Pour cela, n'hésitez pas à venir rencontrer nos jardiniers bénévoles sur place, ou prenez contact par téléphone au 06 38 22 55 08.

Christiane Lépissier,
Conseillère municipale
déléguée aux enjeux écologiques

Une rentrée associative réussie !

Le Forum des associations, qui tisse un lien formidable entre les associations et le grand public, s'est déroulé au gymnase de Briis le samedi 8 septembre dernier.

Le Forum c'est aussi l'occasion d'assister à des démonstrations et des initiations sportives.

À Briis-sous-Forges, nous avons la chance de disposer, d'un tissu associatif très riche qui participe, avec vitalité et énergie, à l'animation de notre village.

C'est pourquoi, la Municipalité soutient et encourage les associations dans le respect de leur indépendance et du pluralisme. À ce titre les aides matérielles et financières de la commune sont toujours affectées dans la plus grande transparence.

Sports, loisirs, culture, solidarité… chacun a pu certainement trouver matière à satisfaire ses centres d'intérêt au sein de l'une des 43 associations présentes au Forum.

Et si le bénévolat vous tentait, vous avez sans doute pu vous inscrire et trouver une mission qui vous correspond. Et il est toujours possible de le faire.

Ce moment de rencontre et de partage a été également l'occasion de valoriser le dévouement des bénévoles très nombreux à s'investir dans l'animation de leurs associations et de la commune.

À l'issue du Forum, la Municipalité les a toutes et tous invités pour son traditionnel buffet de rentrée qui s'est déroulé dans une ambiance fraternelle et conviviale.

Emmanuel Dassa, maire de Briis-sous-Forges y a réaffirmé l'engagement de la commune pour créer de nouveaux locaux susceptibles d'accueillir les activités des associations. En effet, malgré de nombreux équipements déjà existants, nous manquons toujours de places. À ce titre, la réhabilitation des granges de la rue de l'Armée Patton, pourra sans doute répondre aux besoins des associations culturelles et artistiques.

Et en bouquet final, la journée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice qui a été tiré au stade municipal à la nuit tombée. De très nombreuses familles Briissoises ont ainsi pu apprécier ce spectacle haut en couleurs.

Une rando MJC à Cernay-la-Ville

Des irréductibles ont bravé l'absence de pluie pour un périple original et ensoleillé concocté par Fred dans le vallon des Vaux-de-Cernay et de son abbaye. L'itinéraire a débuté par une longue descente à travers Cernay, puis les bois, ensuite un passage près de l'abbaye, son étang et ses canards. Une remontée en sous-bois nous a amenés devant la plaine de la Massicoterie. Le retour par le plateau des Maréchaux nous fit passer par une ancienne carrière de grès des XIXe et XXe siècles.

Des panneaux explicatifs retracent son histoire et celle émouvante, de ses ouvriers. Enfin une belle et longue descente par le Petit Moulin, puis la remontée au village par une pente raide, ultime test d'effort.

Merci à Fred pour cette belle journée. *J.F. Tannau*

Soirée jeux

C'est le 6 octobre qu'a eu lieu la reprise des soirées jeux à la ludothèque municipale. Pour cette première édition de l'année scolaire, nous avons proposé une sélection de nos dernières nouveautés. Et ce sont les jeux jouables à plus de cinq joueurs qui ont été le plus appréciés. *Affinity* un jeu coopératif où il faut trouver la bonne émotion qui se cache derrière la phrase construite par le joueur. Autre jeu remarqué lors de cette soirée, c'est *Plouf party*, soyez le dernier autour de la piscine et pousser les autres joueurs. Et enfin *Peanut club* un jeu d'enchères complètement délirant où les trois monnaies du jeu sont des chameaux, des millions et des cacahuètes à la valeur fluctuante.

Une soirée où plus d'une vingtaine de personnes ont joué ensemble parfois sans se connaître. Des enfants, des ados et des adultes non joueurs et des connaisseurs, tout ce petit monde a passé un moment chaleureux.

Erwann Malabœuf

Visite surprise de Popi

Petit héros des Éditions *Bayard*, à la médiathèque de Briis. Avec ses trois assistants Hélène, Pascale et Robin, nous avons pu apprécier le déroulement d'un reportage photos. Des professionnels aux petits soins pour cet ami des tout-petits. Une chance pour Briis que Popi aime se promener dans notre village et ses alentours.

En effet, nous l'avions déjà aperçu à la boulangerie, dans les bois et même dans la cour de la crèche. Ouvrez grand vos yeux lors de vos promenades on ne sait jamais. Vous pouvez retrouver *"Popi à la bibliothèque"* dans le numéro de novembre 2018 du magazine *Popi,* à la médiathèque.

Anne-Marie Chappe

Nouvel échange thématique "Parlons en"

Les propositions de pratiques corporelles de bien-être fleurissent sans que chacun puisse vraiment s'y repérer. Ce qui est certain, c'est que le besoin de se poser et de prendre soin de soi existe dans une société qui va de plus en plus vite et ne le permet pas suffisamment. Aussi, la MJC a invité ses intervenants, pilate, yoga, qi gong et aïkido à venir présenter l'activité qu'ils encadrent régulièrement et répondre aux questions des 25 personnes intéressées. Il s'agissait avant tout d'éclairer le choix des indécis et comme lors de ces échanges thématiques d'apporter aussi quelques connaissances théoriques susceptibles de leur permettre d'établir des passerelles entre les différentes pratiques et de flécher leurs complémentarités. Après, ce temps de compréhension, rien ne remplace évidemment celui de l'expérimentation et du ressenti, c'est aussi ce qu'ont exprimé certains participants déjà pratiquants.

Claudine Chappe

Première teuf des mômes

Une fois la rentrée scolaire passée, elle est arrivée à point pour ce jeune public, les 8/11 ans, qui se cherche entre la petite enfance et l'adolescence.

Pas suffisamment grands pour fréquenter régulièrement le service jeunesse, filles surtout mais aussi garçons sont arrivés entre copains ou en famille au rez-de-jardin de la maison des jeunes et de la vie associative pour vivre cette première initiative de l'association MJC. Il aurait fallu pousser les murs pour accueillir tous ceux qui souhaitaient y participer, aussi les trente premiers inscrits ont été ravis de pouvoir profiter de ce moment inédit à Briis.

Déborah et Véronique les attendaient dans la bonne humeur, prêtes à leur faire vivre un bon moment musical, chorégraphique et ludique. Alternant les danses, les jeux et les moments de pause proposés autour d'un goûter, ils n'ont pas vu passer le temps et étaient tout surpris de voir déjà leurs parents les attendre à la porte de la salle.

Les retours sont si positifs que l'organisation d'une prochaine "teuf" est déjà en gestation et, promis, ce sera dans un lieu plus vaste pour pouvoir accueillir tout le monde. *Claudine Chappe*

Du nouveau dans **la collecte des emballages**

Depuis le 1er janvier dernier, pour répondre à l'objectif des pouvoirs publics de redéfinir, et réduire, le nombre des structures intercommunales, les activités du Sictom ont été reprises par le Syndicat intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures ménagères (Siredom).

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de près de 20 %.

C'est désormais ce syndicat qui a en charge la collecte des ordures ménagères sur notre territoire. Le but recherché est tout à la fois d'améliorer les prestations et de baisser les coûts.

Comme vous avez pu le constater sur les avis d'imposition relatifs aux taxes foncières, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 7,06 % cette année, alors qu'elle était de 8,90 % l'an dernier. Cela correspond à une baisse de l'ordre de 20 %, compte tenu de la réévaluation automatique des bases d'imposition.

Afin d'améliorer le recyclage des déchets, les modalités de tri sont modifiées, permettant ainsi un meilleur retraitement et une valorisation de ce qui était préalablement incinéré.

Le bac jaune (celui des emballages)

En plus de ce qui était déjà collecté, pourra désormais contenir : sacs en plastique, cartons, pots de yaourt, barquettes, boîtes, films, suremballages en plastique. De plus, les petits emballages en acier et en aluminium tels que les capsules de café métalliques, les couvercles, bouchons, etc. sont les bienvenus dans ce conteneur jaune.

Enfin, les papiers pourront être mélangés aux emballages, que ce soit dans votre bac ou dans les nouvelles bornes d'apport volontaire.

Des détails complémentaires sont disponibles sur le site du Siredom *(www.siredom.com - flashcode 1).*

Le calendrier de ramassage n'a pas été modifié et est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site du Siredom *(flashcode 2).*

Les nouvelles consignes pour les emballages et les papiers

Un nouvel horaire d'ouverture des déchetteries est en vigueur depuis le 1er octobre. Celle de Briis est ouverte les mercredis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 45 ; le vendredi de 14 h à 17 h 45, le dimanche de 9 h à 12 h 45. L'accès aux déchetteries reste inchangé et nécessite une carte Pass'Déchetterie à demander sur le site du Sitreva *(www.sitreva.fr - flashcode 3).*

Le marché actuel avec l'entreprise assurant le ramassage reste en vigueur jusqu'en 2020, mais dès à présent vos représentants au Siredom œuvrent pour accroître les services rendus aux habitants de notre commune (par exemple un second passage hebdomadaire en cœur de ville).

Michel Massiou,
Maire-adjoint chargé des Travaux

Flashcode 1 : **détails complémentaires**
www.siredom.com/NouvellesConsignesPour37Communes

Flashcode 2 : **calendrier de ramassage**
www.siredom.com/sites/default/files/Briis%20sous%20Forges.pdf

Flashcode 3 : **demande de carte déchetterie**
www.sitreva.fr/decheteries/conditions-dacces/obtenir-ma-carte-dacces.html

Les papilles peuvent se réjouir,
deux commerces de bouche ont ouvert

Horaires d'ouverture : Les lundis après-midi, mardi, jeudi, samedi et dimanche matin de 9 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h 45.

Les habitants attendaient bien évidemment ces ouvertures avec impatience, guettant l'avancée des travaux et aménagements et spéculant sur la nature des nouveaux arrivants. Et bien c'est fait !

Rouges, blancs and bubbles
12, rue de l'Armée Patton

Didier Dubois, Briissois depuis quelques années, a terminé son installation à la mi-avril. Après 30 ans d'expérience dans la vente de vins comme agent commercial de viticulteurs dont 14 ans en Angleterre et avec son solide carnet d'adresses, il a décidé de se lancer personnellement dans l'aventure et de créer une "cave" à Briis. Pour lui, c'est une affaire de passion, de partage et de convivialité.

En poussant sa porte, vous découvrirez un petit espace à l'aménagement sobre et fonctionnel qui vous guide facilement vers ce que vous cherchez.

Les très nombreuses références de vin dans la plupart des appellations sont organisées par région et vous trouverez aussi un coin pour les whiskys et les rhums. Les prix proposés sont, de l'avis de la clientèle déjà fidèle, très compétitifs, tout simplement parce que Didier sélectionne très soigneusement ses vins et traite le plus possible directement avec les producteurs pour éviter les intermédiaires. Si vous vous y connaissez, la visite de *Rouges, blancs and bubbles* s'impose ! Si ce n'est pas le cas et si vous

souhaitez des conseils avant un repas pour trouver le(s) vin(s) à associer à votre menu, elle s'impose aussi ! Et puis, si en toute dernière minute, vous avez besoin d'une bouteille de rosé ou de blanc à bonne température, sachez qu'il peut vous satisfaire, il en a toujours quelques unes au réfrigérateur.

La fromagerie
14, rue de l'Armée Patton

À deux pas de la cave, Agnès et Manuel, habitants de notre communauté de communes depuis 17 ans, ont eux aussi, après une autre vie professionnelle, entrepris de nous régaler en ouvrant, le 1er juin, un pas-de-porte de fromager crémier. Là encore, pas d'improvisation mais une méticuleuse préparation avec l'expérience du métier dans un autre contexte, des formations annexes et aussi des rêves à transformer concrètement avec persévérance.

Le fromage est au cœur de la boutique avec un choix de plus de 80 variétés, toutes choisies avec soin en favorisant les productions fermières et AOP, dont certaines nous arrivent directement de fermiers sélectionnés.

La vitrine est très attractive pour les amateurs de bons fromages affinés. L'affinage est pour les connaisseurs ce qui fait la différence avec les grandes surfaces et dans ce domaine Agnès et Manuel apportent le plus grand soin à cette phase importante.

En complément, dans le rayon frais, des charcuteries et d'autres spécialités et plats cuisinés d'origine italienne, figurent également à la vente. Vous y trouverez aussi quelques fabrications maisons à base de crème crue fermière ou d'autres fromages tels que "fontainebleau, cervelles de canut, riz au lait, friands, coulommiers aux mendiants etc.", la palette s'élargira et se transformera au fil des saisons.

Enfin, un rayon d'épicerie fine offre des conserves artisanales, un grand choix de poivres, de vinaigres, huile d'olives et bien d'autres articles, le tout dans un cadre agréable et dans une atmosphère détendue.

Agnès entend à sa façon, agir pour préserver la planète en réduisant le volume de déchets qui sort de son commerce. Elle vous propose d'apporter vos contenants : de la boîte à œufs au plat qui ira au four pour réchauffer les lasagnes, au bol pour acheter la crème fraîche… et même à votre grand plateau si vous souhaitez passer commande de fromage et ou de charcuteries à l'occasion d'un événement familial.

Alors, comme de nombreux habitués, franchissez la porte pour venir découvrir et goûter aux excellents produits que nous propose "la fromagerie de Briis".

Claudine Chappe

Horaires d'ouverture : Lundi de 15 h 30 à 19 h 30. Mardi et jeudi de 10 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h 30. Vendredi et samedi de 9 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h 30. Dimanche de 9 h à 12 h 45. Fermée le lundi matin, le mercredi et le dimanche après-midi.

Les travaux
estivaux

Comme chaque année, la période estivale est l'occasion de réaliser des travaux d'entretien dans les différents bâtiments communaux. Bien souvent, le reste de l'année, leur taux d'occupation est tel que seules les petites interventions sont possibles.

Certes les agents des services techniques prennent également leurs congés et c'est donc un exercice difficile, pour leur responsable, de concilier demandes et possibilités, d'autant que l'été chaud a imposé un arrosage important des nombreux massifs floraux que la commune entretient pour le plaisir de tous. Chaque jour, dès le tout début de la journée, cet arrosage occupe un agent à plein-temps.

Une tâche nouvelle cet été, en relation avec le projet Rezopouce de la CCPL : la confection et la pose des différents panneaux signalant les points d'attente de ce nouveau service intercommunal de covoiturage.

Pour les travaux plus importants, les premiers bâtiments concernés ont été des logements communaux qui changeaient de locataires. Selon l'état des lieux, plafonds, murs, sols, voire jardin ont fait l'objet de travaux de peinture, réfection des sols, pose de papier peint et petites réparations.

Ensuite, comme chaque année, ce sont les écoles qui ont fait l'objet d'opérations d'entretien pendant plusieurs semaines. À l'école élémentaire, après la dépose des dalles du plafond de la salle des maîtres, le plafond de cette pièce a été refait et plusieurs locaux ont été repeints. À l'extérieur, le grillage a été terminé et, pour des questions de sécurité, le portillon remis en état. Pour l'école maternelle, différents travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ont été entrepris : nettoyage, remise en état, nombreuses petites réparations. Tout n'est pas terminé et devra être poursuivi lors des prochaines vacances.

À plusieurs reprises, il a fallu faire intervenir une société en mesure de détruire des nids de frelons, ou solliciter divers concessionnaires de réseaux pour réparer des équipements détériorés (éclairage public, réseau téléphonique…).

Michel Massiou,
Maire-adjoint chargé des Travaux

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Un nouveau souffle pour Briis"
Opposition municipale

SIREDOM : premiers gros soucis

Nous avions voté contre la fusion à la va-vite du SICTOM (qui gérait toutes nos ordures ménagères) et du SIREDOM. Toutes nos craintes, et au-delà, sont en train de se réaliser.

- M. le Maire de Briis promettait 40% de baisse de la taxe d'enlèvement des ordures. Elle aura été 2 fois et demie moins forte. Certes c'est toujours bon à prendre mais une hausse est déjà programmée…

- Nous ne reviendrons pas sur les condamnations judiciaires du président du SIREDOM mais sur sa rupture d'un engagement fort : nos déchets ne vont plus à l'usine neuve de Ouarville (Essonne) mais dans une usine plus polluante en région Centre, à Gien, par camions… C'est moins cher, à très court terme seulement ! C'est surtout une vision cynique et méprisante de l'urgence environnementale.

- Par ailleurs les briissoises et les briissois vont devoir assumer financièrement des condamnations du SIREDOM. Nul ne pouvait l'ignorer au moment du vote, surtout pas les 15 (!) Vice-Présidents actuels du SIREDOM (autant que la Région Ile-de-France entière) qui viennent de s'autoriser une hausse de leurs indemnités.

- Le nouveau contrat de collecte pour Briis doit être effectif en août 2019. Vu les délais techniques (rédaction des documents) et légaux (délais de publication) il faut que tout soit déjà ficelé. Quand les briissoises et les briissois seront-ils consultés et informés ?

Fanny Hache
Jean-Christophe Nominé
Nicolas Schoettl

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

La vérité sur la fusion Sictom/Siredom

Il n'est pas dans mes habitudes d'utiliser cette tribune pour répondre à nos collègues de l'opposition mais, devant l'inexactitude de leur propos et l'importance de ces questions, j'ai décidé de réagir.

Dans la tribune politique du bulletin municipal numéro 92, en mars 2017, nous estimions la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entre 20 et 25 %, grâce à la fusion des syndicats *Sictom du Hurepoix* et *Siredom*.

Puis, dans l'éditorial du bulletin municipal numéro 96, début 2018, j'ai écrit avoir *"le plaisir d'annoncer une baisse de 18 % sur la taxe des ordures ménagères"*. À cette époque, il s'agissait encore d'une estimation.

Quelques mois après, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) votait un taux correspondant à une baisse de 20,70 %. Les promesses ont donc été tenues. Il convient aussi de préciser que si la fusion ne s'était pas faite nous aurions subi, en deux ans, une augmentation d'au moins 12 %.

Mais quel est ce besoin d'inquiéter la population sans raison ?

Le contrat de collecte des ordures ménagères est un contrat de 5 ans renouvelable 2 ans, passé par le *Sictom* qui arrivera à terme en août 2020. Un groupe de travail constitué d'élus du territoire de l'ex-*Sictom* et d'agents du *Siredom* travaille depuis septembre dernier sur le dossier de renouvellement, soit deux ans avant l'échéance.

Faisant partie de ce groupe de travail, vous pouvez compter sur moi pour y porter la voix des Briissoises et des Briissois, en particulier pour le rétablissement de la seconde collecte hebdomadaire en centre-ville.

Par ailleurs, sachez que si les ordures ménagères et le tri sélectif ne sont effectivement plus pris en charge sur les mêmes sites qu'à l'époque du *Sictom*, le bilan carbone de leur acheminement reste inchangé.

Enfin, ce réacheminement participe àl'amélioration du service et à la baisse des couts grâce au passage aux extension des consignes de tri *(voir article dans ce même bulletin)*.

S'il est vrai que l'ensemble des habitants des 172 communes du *Siredom* seront très probablement solidaires de la dette de l'ex-*Siredom*, il n'est pas inutile de rappeler que le président de l'ex-*Sictom* a émis un titre de recettes de plus de 8 millions d'euros, sans base légale, que le *Siredom* a été contraint d'annuler ce qui du coup fragilise le budget de notre nouveau syndicat. Le Procureur de la République a d'ailleurs été saisi sur cette question.

Alors oui, la Solidarité a un prix, mais je reste persuadé que la fusion entre le *Sictom du Hurepoix* et le *Siredom* reste toujours le meilleur choix. En effet, **au-delà des fausses allégations et polémiques listées par l'opposition municipale, la baisse du coût pour les habitants et l'amélioration du service sont bien réels.**

Aujourd'hui cette fusion permet de profiter du tarif le plus bas d'Île-de-France et – malgré l'augmentation programmée – le taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restera bien en dessous du niveau de 2017, dernière année gérée par le *Sictom*.

Pour la Majorité municipale
Emmanuel Dassa
Maire

Conseil municipal
Séance du 2 juillet 2018

1. Convention relative à l'aménagement de la forêt communale

Il s'agit d'approuver le projet d'aménagement du bois de la Garenne tel qu'annexé au projet de délibération. Ce projet d'aménagement, élaboré en partenariat avec l'ONF, est rendu nécessaire par l'état de cet espace boisé. Ce projet d'aménagement a fait l'objet de plusieurs réunions dont une publique le 20 janvier 2018. Le coût de cet aménagement est de 17 000€ par an pour des recettes prévisionnelles de 9 000€ par an.

À l'unanimité (pour 18)

2. Retrait de la communauté de communes entre Juine et Remarde du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

La Communauté de communes *"Entre Juine et Remarde"* a sollicité le retrait des communes de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou, Chauffour-lès-Etréchy du syndicat *"Eaux Ouest Essonne"*. Le retrait de ces communes a pour conséquence le retrait de la Communauté de communes *"Entre Juine et Remarde"*. Le syndicat *"Eaux Ouest Essonne"* a accepté ce retrait. En tant que commune adhérente au syndicat *"Eaux Ouest Essonne"*, la commune de Briis-sous-Forges doit formuler un avis. C'est l'objet de cette délibération.

À l'unanimité (pour 18)

3. Fusion du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixe du Bassin supérieur de l'Ore (SIBSO), du Syndicat intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la Région de Limours (SIHA)

L'arrêté interdépartemental n°2018-PREF-DRCL-281 du 14 juin 2018, prévoit un nouveau périmètre pour un syndicat mixte fermé à la carte, issu de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la Région de Limours (SIHA). Ce projet de fusion a été accepté par le SIHA. En tant que commune adhérente au SIHA, la commune de Briis-sous-Forges doit formuler un avis. C'est l'objet de cette délibération.

À l'unanimité (pour 19)

4. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 :

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune de Briis-sous-Forges au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour 2019/2022 porté par le Centre de gestion (CIG). En effet, l'adhésion à ce groupement de commandes permettra à la commune de dématérialiser la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité et les procédures de marché public pour des coûts bien inférieurs à ceux proposés par des entreprises privées.

À l'unanimité (pour 19)

5. Rétrocession à titre gratuit de la voie "Rue Marcel Deiss" dans le domaine communal

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la rétrocession, à titre gratuit, dans le domaine communal de la rue Marcel Deiss (lotissement de la Croix Rouge). Il indique que tous les propriétaires, y compris l'office HLM, ont donné leur accord pour cette rétrocession. Un plan est joint au projet de délibération.

À l'unanimité (pour 19)

6. Répartition 2018 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Lors du dernier Conseil communautaire, la délibération portant répartition du FPIC selon la méthode du 50/50 n'a pas emporté l'unanimité (une voix contre). Dans ce cas, les communes doivent délibérer à leur tour. La répartition du FPIC tel que souhaité par toutes les communes sera adoptée si elle recueille les deux tiers des suffrages exprimés et si elle est approuvée par l'ensemble des conseils municipaux. Lorsque l'avis favorable des communes est requis, les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI. À défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. Il est proposé au Conseil d'approuver la répartition 50/50. Pour rappel l'enveloppe globale du FPIC est de 1 million d'euros. La CCPL prend à sa charge la moitié et l'autre moitié est répartie dans les communes membres. Pour Briis-sous-Forges elle se monte à 61 930€ pour l'année 2018, chiffre sensiblement identique à celui de 2017. Si la répartition 50/50 n'était pas acceptée alors la commune de Briis devrait payer 87 000€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

À l'unanimité (pour 19)

7. Budget primitif 2018 – Décision modificative n° 1

Des recettes non prévues au BP doivent être inscrites dans ce budget. Il s'agit de reliquat de taxe de raccordement au réseau d'eaux usées qui n'avait pas été perçu. Dans le même temps il faut abonder l'article 61523 consacré aux travaux d'entretien du réseau qui a été mis à mal par l'épisode d'inondations du début du mois de juin. Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette décision modificative.

À l'unanimité (pour 19)

Le Conseil municipal est une réunion publique où se décide la vie de la Commune : tous les Briissoises et les Briissois peuvent y assister.

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre

Le vote est universel : le droit de vote appartient à tous les citoyens en âge d'être électeur, il est strictement personnel, libre et secret.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Où et quand ?

Les inscriptions sur les listes électorales sont enregistrées en mairie et peuvent se faire à tout moment de l'année pour voter à partir du 1er mars de l'année suivante. Cette année, elles seront closes le 31 décembre aux heures habituelles de la mairie.

Pièces à fournir

- Le formulaire complété d'inscription sur les listes électorales des citoyens français (à retirer en mairie ou sur le site service-public.fr).
- Une photocopie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription (et présenter l'original de la pièce d'identité).
- Selon le cas, un justificatif de domicile ou de résidence dans la commune ou un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.
- Si vous souhaitez vous inscrire et que vous habitez chez vos parents : une attestation de vos parents établie sur papier libre, certifiant que vous habitez chez eux, et un justificatif de domicile de vos parents.

En France, les prochaines élections auront lieu le dimanche 26 mai. Elles auront pour but d'élire pour 5 ans le nouveau parlement européen

Pour toute information vous pouvez téléphoner au 01 64 90 70 26 ou envoyer un mail à : accueil@briis.fr.

Collecte pour **Briis en Liberté**

Au printemps, à chaque Festival *Briis en Liberté*, son thème, ses couleurs, son programme et son inscription festive dans notre village.

Pour 2019, les élus et les bénévoles vous concoctent déjà deux belles semaines – du 29 mars au 14 avril – de rencontres culturelles, conviviales et époustouflantes pour nous sortir de la léthargie de l'hiver.

Et pour réveiller et habiller le village, il est prévu d'accrocher des couleurs vives aux fenêtres, portes, lampadaires, mobiliers urbains et équipements publics de notre centre-ville.

Pour la réalisation de ce projet, **nous avons besoin de chutes de tissus légers de couleurs vives** (type drap, écharpe…) qui serviront à créer de longues bandes et si vous êtes intéressés par cette création collective, nous accueillerons aussi toutes les bonnes volontés.

De grandes corbeilles de collecte de tissus seront à votre disposition : en mairie, à la médiathèque et à la Maison des Enfants. N'hésitez pas à vous faire connaître et à rejoindre le collectif de personnes qui mettent leurs idées, leur disponibilité et leur bonne humeur à ces préparatifs !

Mairie de Briis-sous-Forges

Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie

Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)

Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale

Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale

Mercredi et samedi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h.
Mercredi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale

Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison de santé et solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*

Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Photo de couverture : Journée du Patrimoine dans le bois de la Garenne le 15 septembre 2018.

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n° 99

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Jean-Charles Champagnat, Anne-Marie Chappe, Claudine Chappe, Annick Ledoux, Christiane Lépissier, Erwann Malabœuf, Danielle Marsin, Michel Massiou, Claude Poline, Colette Protin, Jean-François Tannau, Jean-Pierre Tsalpatouros, Inès Vera.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

Fête ta Réussite

vendredi 30 nov.

19 h / salle communale

Tu as obtenu un diplôme (brevet des collèges, CAP, BEP, BAC, BTS, DUT, licence...), une distinction sportive.

Une remise de cadeaux aura lieu pour tous les inscrits. Un cocktail clôturera cette soirée.

Inscription auprès du service municipal jeunesse par mail à smj@briis.fr ou en mairie à accueil@briis.fr jusqu'au 28 novembre 2018, **muni d'un justificatif du diplôme ou de la distinction.**